

Coopération policière: création du Collège européen de police CEPOL. Initiative Portugal

2000/0811(CNS) - 17/11/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Bernd POSSELT (PPE/DE, D) par 86 voix pour, 24 contre et 10 abstentions, le Parlement européen se rallie à la position exprimée par sa commission des libertés publiques (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, les amendements approuvés visent à : - associer tous les pays candidats au CEP ; - clarifier les objectifs du Collège : celui-ci doit viser à former avant tout les policiers, prévenir la criminalité organisée, maintenir l'ordre public mais aussi mieux respecter les valeurs démocratiques et les droits de la défense; - renforcer la coopération en matière de police et de justice entre les États membres ainsi qu'en matière de droits de l'homme et de développement politique ou socio-économique de l'Union. Enfin, le Parlement insiste pour que deux ans après la mise en oeuvre de cette décision, la Commission soumette un rapport sur la structure du Collège, y compris son siège définitif.